

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSETel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024**N° 20240702_04**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 26 juin 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 5/07/2024 au 6/09/2024
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL
Nomenclature	7.5.2	Certifiée exécutoire	Le 5 juillet 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Jean-Marie LAFITTE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Coralie LECOLIER, pouvoir à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LOU POUN DE BURRY »

L'association de quartier « Lou Poun de Burry » organise chaque année en juin, la « Fête de Burry » au cours de laquelle sont proposées diverses animations ouvertes à tous les Tyrossais.

Comme le Conseil Municipal l'a fait lors de la dernière séance au bénéfice de l'association Les Souquayrots, il est proposé d'attribuer une subvention à son homologue en tant qu'association historique de quartier, l'association « Lou Poun de Burry » afin d'aider celle-ci dans le financement de ses actions.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



CONSIDÉRANT la contribution de l'association « Lou Poun de Burry » à l'animation de la ville,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 25 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Lou Poun de Burry.

PRECISE que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2024.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.